

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil municipal, tenue à la salle des sessions du conseil municipal le 4 juillet 2017 à 20 h, sous la présidence du maire, monsieur Yves Croteau.

Sont présents :

Monsieur le maire, Yves Croteau

Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :

Barbara Beugger  
Nicole Ménard  
Claude Larocque  
Richard Sabourin  
Robert Leclerc  
Guy Lapointe

Sont également présentes, mesdames:

Cynthia Bossé, directrice générale  
Claudia Lavallée, secrétaire au greffe

**1. Séance ordinaire**

Les membres présents à l'ouverture de la séance forment quorum. La séance est ouverte par monsieur le maire à 20 h.

**1.1 Adoption de l'ordre du jour**

IL EST PROPOSÉ par madame Barbara Beugger, APPUYÉ par monsieur Claude Larocque et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers:

QUE soit adopté l'ordre du jour tel que déposé;

QUE soit laissé ouvert le point « varia » à tout sujet d'intérêt public;

QUE soient ajoutés les items suivants :

- 10.1 Déneigement du secteur des « Montées » pour l'hiver 2017-2018;
- 10.2 Acquisition de deux pompes doseuses d'Alun pour les étangs aérés;
- 10.3 Demande de soumission pour une caractérisation phase II des numéros de lots 5 645 130 et 5 645 131;
- 10.4 Programme ClimatSol – Demande de subvention.

Adoptée

243-07-2017

244-07-2017

1.2 Adoption des délibérations de la séance régulière du 6 juin 2017

IL EST PROPOSÉ par monsieur Richard Sabourin, APPUYÉ par madame Nicole Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'approuver les délibérations de la séance régulière du 6 juin 2017.

Adoptée

2. Dépôt de documents

Les documents suivants sont déposés :

1. Compte rendu des réunions du Comité de la Rivière Noire du mois de janvier et du mois de mai;
2. Résolution numéro CA 17-06-159 de la MRC des Maskoutains;
3. Procès-verbal du 5 avril 2017 de l'Office municipal d'habitation d'Upton;
4. Procès-verbal du conseil d'administration du 28 juin 2017 de la Régie intermunicipale;
5. Bilan financier de la conférence de presse du 7 juin;
6. Bilan financier de la fête de la famille du 10 juin;
7. Bilan de la conférence de presse du 7 juin 2017.

Les membres du Conseil prennent connaissance des documents déposés.

3. Finances

245-07-2017

3.1 Comptes à payer

IL EST PROPOSÉ par monsieur Guy Lapointe, APPUYÉ par monsieur Robert Leclerc et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que soient approuvés les comptes à payer du mois de juin 2017 au montant de 185 994,29 \$ et que soient entérinés les comptes payés durant ledit mois pour une somme de 38 513,99 \$.

Adoptée

4. Administration

4.1 Offre de services de monsieur Sylvain Mérette, designer graphique, pour une nouvelle identité visuelle de la Municipalité

CONSIDÉRANT QUE, n'ayant aucun logo, la Municipalité utilise à ce jour ses armoiries pour des fins d'identification visuelle;

CONSIDÉRANT QUE l'adoption d'une nouvelle identité visuelle est importante pour la revitalisation du territoire et pour le développement touristique, ayant ainsi un impact sur la croissance de l'économie locale;

CONSIDÉRANT L'offre de services reçue de monsieur Sylvain Mérette, designer graphique, au coût maximal de 1 000 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE la dépense n'était pas prévue au budget 2017, mais qu'il serait opportun de procéder au changement avant le déménagement prévu au mois de septembre puisque la Municipalité doit procéder à la modification de la papeterie, des cartes professionnelles, etc. en fonction de la nouvelle adresse;

246-07-2017

IL EST PROPOSÉ par monsieur Richard Sabourin, APPUYÉ par monsieur Guy Lapointe et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que soit approuvée l'offre de services de monsieur Sylvain Mérette, designer graphique, au montant maximal de 1 000 \$, plus les taxes applicables.

Adoptée

247-07-2017

4.2 Deuxième versement pour la bibliothèque municipale

IL EST PROPOSÉ par madame Nicole Ménard, APPUYÉ par monsieur Guy Lapointe et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que soit fait à la bibliothèque municipale le deuxième versement de la quote-part pour l'année 2017, et ce, au montant de 2 500 \$.

Adoptée

4.3 Offre de services de la firme Faucher Gauthier Architectes pour l'aménagement du 808, rue Lanoie

CONSIDÉRANT QUE le déménagement du bureau municipal est prévu pour le mois de septembre;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de prévoir des travaux d'aménagement pour le poste de la réception afin de le rendre sécuritaire;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de prévoir les services d'un designer d'intérieur pour le choix des couleurs et de la décoration;

CONSIDÉRANT QUE la Caisse Desjardins d'Acton Vale – Rivière Noire requiert les services de la firme Faucher Gauthier Architectes pour la conception des bureaux et pour la décoration;

248-07-2017

CONSIDÉRANT L'offre reçue de la firme Faucher Gauthier Architectes pour le design d'intérieur comprenant les travaux d'aménagement du poste de réception et les services d'un designer pour le choix de couleurs et de finis au montant forfaitaire de 780 \$, plus les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ par madame Barbara Beugger, APPUYÉ par madame Nicole Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que soit approuvée l'offre de services de la firme Faucher Gauthier Architectes.

Adoptée

4.4 Modification de l'enseigne de l'immeuble du 808, rue Lanoie

CONSIDÉRANT QUE le bureau municipal déménage dans les locaux du 808, rue Lanoie en septembre;

CONSIDÉRANT QU'il y a de prévoir la modification de l'enseigne de l'immeuble du 808, rue Lanoie;

CONSIDÉRANT LA soumission reçue de l'entreprise Enseignes André inc. comprenant deux options;

CONSIDÉRANT QUE l'option un consiste à modifier l'enseigne existante en ajoutant le visuel de la Municipalité, et ce, au montant de 1 565 \$;

CONSIDÉRANT QUE l'esthétique de l'enseigne proposée en option deux en rapport avec le prix soumis n'est pas suffisante;

CONSIDÉRANT LA soumission de l'entreprise Enseignes Super Néon pour la fourniture de nouveaux panneaux de plexiglas taillé au format actuel de l'enseigne au montant de 1 170 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de demander de nouvelle soumission afin d'avoir un visuel attrayant pour la nouvelle enseigne du 808, rue Lanoie;

249-07-2017

IL EST PROPOSÉ par monsieur Richard Sabourin, APPUYÉ par monsieur Robert Leclerc et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'accorder un budget maximal de 6 000 \$, plus les taxes applicables, pour procéder à la modification de l'enseigne du 808, rue Lanoie.

Adoptée

**5. Sécurité incendie et sécurité civile**

5.1 Dépôt du rapport du Service de sécurité incendie pour le mois de juin 2017 et des prévisions des dépenses pour le mois de juillet 2017

250-07-2017

Le rapport du Service de sécurité incendie pour le mois de juin 2017 ainsi que les prévisions des dépenses pour le mois de juillet 2017 sont déposés. Les membres du conseil municipal en prennent connaissance.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que soit approuvé, pour le mois de juillet 2017, un budget de 5 920 \$, plus les taxes applicables, pour le Service de sécurité incendie.

Adoptée

**6. Transport routier**

251-07-2017

**6.1 Prévision des dépenses aux travaux publics pour le mois de juillet 2017**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Guy Lapointe, APPUYÉ par madame Nicole Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que soit approuvé, pour le mois de juillet 2017, un budget de 8 740 \$, plus taxes, pour les travaux à exécuter du Service des travaux publics.

Adoptée

**6.2 Appel d'offres UPTM-00239394 concernant l'aménagement de la place des loisirs**

CONSIDÉRANT L'appel d'offres UPTM-00239394 concernant l'aménagement de la place des loisirs;

CONSIDÉRANT QU'une seule soumission a été reçue:

Soumissionnaire	Prix (incluant les taxes)
Les Entreprises P.E. Denis inc.	309 091,25 \$

CONSIDÉRANT QUE la soumission reçue est conforme;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Maxime Belletête, ingénieur de la firme Les services exp inc., après analyse de la soumission recommande d'accepter la soumission de Les Entreprises P.E. Denis inc. pour un montant de 309 091,25 \$, incluant les taxes applicables;

CONDISÉRANT QUE l'article 938.3 du *Code municipal du Québec* permet à une municipalité de négocier le prix à la baisse lorsqu'une seule soumission est déposée;

CONSIDÉRANT QUE Les Entreprises P.E. Denis inc. est prête à réduire le coût du contrat de 2 500 \$;

CONSIDÉRANT QU'un avenant doit être signé avec Les Entreprises P.E. Denis inc.;

252-07-2017

CONSIDÉRANT LE nouveau montage financier pour le projet présenté par madame Sylvia Ouellette, directrice générale adjointe;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Richard Sabourin, APPUYÉ par madame Nicole Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE soit retenue Les Entreprises P.E. Denis inc. pour l'aménagement de la place des loisirs;

QUE soit approuvé l'avenant à intervenir entre Les Entreprises P.E. Denis inc. et la Municipalité concernant la modification de certains équipements;

QUE le mandat soit et est accordé pour la somme 306 591,25 \$, incluant les taxes applicables, pour l'ensemble des services requis à la bonne exécution du mandat;

QUE le nouveau montage financier fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le devis d'appel d'offres UPTM-00239394, comprenant toutes les conditions, règles et spécifications ainsi que la présente résolution constituent le contrat avec Les Entreprises P.E. Denis inc.

#### Adoptée

#### 6.3 Offre de services professionnels de la firme Les Services exp inc. pour la réalisation des plans et devis pour le prolongement du trottoir de la rue Saint-Éphrem

CONSIDÉRANT LA résolution numéro 071-02-2017 autorisant madame Cynthia Bossé, directrice générale, a demandé des soumissions pour la création des plans et devis concernant les travaux de prolongement du trottoir de la rue Saint-Éphrem;

CONSIDÉRANT L'offre de services de la firme Les Services exp inc., reçue le 9 juin dernier, pour un montant forfaitaire de 8 000 \$, incluant les honoraires suivants : plans et de devis pour un montant de 3 500 \$, surveillance des travaux pour un montant de 3 300 \$ et le contrôle des matériaux pour un montant de 1 200 \$;

CONSIDÉRANT QUE quelques modifications d'entrées charretières pourraient est nécessaire selon le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports (MTMDET) et que la Municipalité doit produire un plan;

CONSIDÉRANT QU'étant donné les demandes supplémentaires du MTMDET il y a lieu de demande un prix

253-07-2017

pour l'ajout des services professionnels pour la réalisation des plans et devis pour la fermeture des fossés;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Guy Lapointe, APPUYÉ par madame Nicole Ménard et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères

QUE ce conseil soit favorable à l'offre de services de la firme Les Services exp inc. pour la réalisation des plans et devis pour le prolongement du trottoir de la rue Saint-Éphrem;

QUE soit demandé un prix à la firme Les Services exp inc. pour l'ajout des services professionnels liés à la fermeture de fossés excluant la surveillance des travaux;

QUE la soumission reçue soit validée avec monsieur Richard Sabourin, conseiller membre du comité des travaux publics, et que madame Cynthia Bossé, directrice générale, soit autorisée pour un juste coût à attribuer le mandat pour l'ensemble des activités;

QUE l'acceptation soit conditionnelle à la confirmation de la demande du 22 juin 2017 de madame Cynthia Bossé, directrice générale, par le MTMDET.

#### Adoptée

- 6.4 Addenda numéro un au contrat de la firme Les Services exp inc. pour les services professionnels d'ingénierie de création des plans et devis du stationnement et de l'allée d'accès du 808, rue Lanoie

CONSIDÉRANT QUE la firme Les Services exp inc. a été mandatée pour la création des plans et devis du stationnement et de l'allée d'accès du 808, rue Lanoie, et ce, selon la résolution numéro 114-03-2017;

CONSIDÉRANT QUE le contrat de service doit être modifié par un avenant incluant les changements suivants :

- Fourniture d'un relevé complémentaire sur plan afin que la Municipalité puisse procéder à des travaux de drainage en complément aux travaux, sans frais supplémentaires;
- Accompagnement de la Municipalité dans divers scénarios de déplacement de poteaux d'Hydro-Québec pour un montant de 750 \$;
- Conception d'un réseau de drainage pluvial sur le côté de la rue, pour un montant de 850 \$;
- Ajout des conduites d'eau potable et sanitaire pour un raccordement futur au chalet des loisirs pour un montant de 2 200 \$;

CONSIDÉRANT QUE les honoraires additionnels sont au montant de 3 800 \$, plus les taxes applicables;

254-07-2017

IL EST PROPOSÉ par monsieur Robert Leclerc, APPUYÉ par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères :

QUE soit approuvé l'addenda numéro un au contrat de la firme Les Services exp inc. pour les services professionnels d'ingénierie de création des plans et devis du stationnement et de l'allée d'accès du 808, rue Lanoie au montant de 3 800 \$, plus les taxes applicables;

QUE soit affecté au paiement le budget courant.

Adoptée

6.5 Servitude de nonaccès à la Route 116/ rue Principale sur les lots numéro 5 645 130 et numéro 5 645 131 du cadastre du Québec

---

CONSIDÉRANT LA résolution numéro 376-12-2014 concernant le transfert du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) par décret à la Municipalité de la gestion du fonds servant les lots numéro 5 645 130 et numéro 5 645 131 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT LES travaux qui ont eu lieu à l'intersection de la rue Saint-Éphrem et la rue Principale, soit l'ajout de feux de circulation;

CONSIDÉRANT QUE la dernière étape du dossier est de procéder à la signature d'une entente et d'une servitude de nonaccès sur les lots numéro 5 645 130 et numéro 5 645 131, soient ceux du centre communautaire et du parc « Il était une fois des gens heureux », avec le MTMDET;

CONSIDÉRANT QUE la servitude de nonaccès est pour empêcher la Municipalité ou tout futur propriétaire de créer une entrée de cour sur la Route 116/ rue Principale, et ce, pour une question de sécurité;

CONSIDÉRANT QUE cette servitude ne concerne pas les accès et stationnements existants;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est disposée à consentir cette servitude de nonaccès;

CONSIDÉRANT L'entente fournie par le MTMDET;

CONSIDÉRANT QUE tous les frais incluant les honoraires du notaire seront à la charge du MTMDET;

255-07-2017

IL EST PROPOSÉ par monsieur Robert Leclerc, APPUYÉ par monsieur Richard Sabourin et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil consent à accorder au MTMDET une servitude de nonaccès à la Route 116/ rue Principale à partir des lots numéro 5 645 130 et numéro 5 645 131, du cadastre du Québec;

QUE le notaire choisi par la Municipalité soit maître Christian Daviau;

QUE soient autorisés le maire, monsieur Yves Croteau, et la directrice générale, madame Cynthia Bossé, à signer pour et au nom de la Municipalité l'entente à intervenir ainsi que l'acte de servitude.

#### Adoptée

#### 6.6 Acquisition d'un localisateur de service à radiodétection

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

#### 6.7 Approbation de la facture numéro 381558 de la firme Les Services exp inc.

CONSIDÉRANT QUE la firme Les Services exp inc. a été mandatée pour la création des plans et devis du stationnement et de l'allée d'accès du 808, rue Lanoie, et ce, selon la résolution numéro 114-03-2017;

CONSIDÉRANT LA facture numéro 381558 concernant la création des plans et devis, et ce, avec un pourcentage d'avancement de 95 %, au montant de 7 600 \$, plus les taxes applicables;

256-07-2017

IL EST PROPOSÉ par monsieur Guy Lapointe, APPUYÉ par monsieur Richard Sabourin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE soit approuvée la facture de la firme Les Services exp inc. au montant total de 7 600 \$, plus les taxes applicables;

QUE soit affecté au paiement le budget courant.

#### Adoptée

#### 7. Hygiène du milieu

#### 7.1 Approbation des factures de la firme Asisto inc.

CONSIDÉRANT LA résolution numéro 133-04-2017 mandatant la firme Asisto inc. pour effectuer des travaux de vérifications des instruments de mesure;

CONSIDÉRANT LA facture numéro 1147 concernant la vérification des instruments de mesure de débit au prélèvement et à la distribution au montant de 2 128 \$, plus les taxes applicables;

257-07-2017

CONSIDÉRANT LA facture numéro 1148 concernant la vérification du canal parshall de l'usine BurnBrae Farms pour un montant de 1 348 \$, plus les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par monsieur Robert Leclerc et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE soient approuvées les factures de la firme Asisto inc. au montant total de 3 476 \$, plus les taxes applicables;

QUE soit affecté au paiement le budget courant.

Adoptée

## **8. Loisirs et culture**

### **8.1 Soirée de Noël pour le personnel municipal**

258-07-2017

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de prévoir l'organisation de la soirée de Noël pour le personnel municipal;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Richard Sabourin, APPUYÉ par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE les employés municipaux incluant ceux du Service de sécurité incendie soient invités et qu'ils déboursent pour leur conjoint;

QUE les membres du conseil soient invités et qu'ils déboursent pour leur conjoint;

QU'un budget d'environ 45 \$ par personne soit alloué pour le repas lors de cette soirée;

QU'un budget de 600 \$ soit attribué pour la soirée dansante;

QUE la soirée de Noël pour le personnel ait lieu le 8 décembre 2017;

QUE soit vérifiée la disponibilité de la salle du Vieux-Moulin pour la soirée de Noël.

Adoptée

### **8.2 Dépôt d'une demande au pacte rural pour le volet local par la Municipalité d'Upton**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Upton désire présenter une demande d'aide financière à la MRC d'Acton dans le cadre du volet local du pacte rural pour aider le Théâtre de la Dame de Cœur (TDC);

CONSIDÉRANT QUE le TDC souhaite réaliser un diagnostic de l'état actuel des installations par rapport aux standards du milieu et relativement au plan de développement;

CONSIDÉRANT QU'il est d'intérêt pour la Municipalité d'Upton que soit assurée la pérennité du TDC en relation avec sa relève et sa mise à niveau de ses équipements et de ses immobilisations;

CONSIDÉRANT QUE le TDC et ses installations sont parties prenantes d'un ensemble immobilier de propriétés municipales et qu'il est opportun d'en effectuer un diagnostic actualisé;

CONSIDÉRANT QUE cet ensemble immobilier constitue un patrimoine ancestral, naturel et culturel d'Upton et qu'il doit être protégé tant pour les générations actuelles que futures;

CONSIDÉRANT QUE le montant demandé au pacte rural local est d'une valeur de 10 000 \$;

259-07-2017

IL EST PROPOSÉ par monsieur Guy Lapointe, APPUYÉ par monsieur Claude Larocque et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères :

QUE soit autorisée la directrice générale à présenter une demande d'aide financière à la MRC d'Acton dans le cadre du volet local du pacte rural;

QUE la Municipalité d'Upton utilise une somme de 10 000 \$ pour la réalisation dudit projet via l'enveloppe du pacte rural réservée à la Municipalité d'Upton, ce qui représente 20 % des coûts du projet;

QUE le maire, monsieur Yves Croteau, et la directrice générale, madame Cynthia Bossé, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, le protocole d'entente ou tout autre document nécessaire pour la demande.

#### Adoptée

- 8.3 Appui de la demande du Théâtre de la Dame de Cœur au Fonds de soutien aux entreprises de la MRC d'Acton

Ce point est retiré.

- 8.4 Participation au brunch-bénéfice au profit du Théâtre de la Dame de Cœur

CONSIDÉRANT QUE le Théâtre de la Dame de Cœur organise le 13 août prochain un brunch-bénéfice;

CONSIDÉRANT L'invitation adressée au conseil pour participer à l'événement;

CONSIDÉRANT LA *Politique de reconnaissance et de soutien logistique et financier aux organismes et aux individus* de la Municipalité d'Upton;

260-07-2017

IL EST PROPOSÉ par monsieur Richard Sabourin, APPUYÉ par madame Nicole Ménard et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères que la Municipalité effectue l'achat de quatre billets, au coût de 125 \$ chacun.

Adoptée

## **9. Urbanisme**

### **9.1 Dépôt du rapport du service d'inspection pour le mois de juin 2017**

Le rapport du service d'inspection pour le mois de juin 2017 est déposé et les membres du Conseil municipal en prennent connaissance.

## **10. Divers**

### **10.1 Déneigement du secteur des « Montées » pour l'hiver 2017-2018**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité projette à court terme procéder elle-même au déneigement du secteur des « Montées »;

CONSIDÉRANT QUE préalablement à la réalisation de ces opérations, elle doit planifier le renouvellement de ses équipements de déneigement et l'organisation de son équipe d'employés qui y sont affectés;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de conclure un contrat de déneigement pour le secteur des « Montées » pour l'hiver 2017-2018;

CONSIDÉRANT LE projet de contrat avec l'entreprise « Irrigation Marcel Girard & Fils inc. » soumis à ce conseil au même montant que l'an dernier soit 14 500 \$, plus les taxes applicables;

261-07-2017

IL EST PROPOSÉ par monsieur Guy Lapointe, APPUYÉ par monsieur Robert Leclerc et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE soit mandatée madame Cynthia Bossé, directrice générale, à conclure ledit contrat de déneigement avec l'entreprise « Irrigation Marcel Girard & Fils inc. ».

Adoptée

10.2 Acquisition de deux pompes doseuses d'Alun pour les étangs aérés

CONSIDÉRANT LA nécessité de procéder à l'acquisition de deux pompes doseuses d'Alun pour les étangs aérés, puisque celles y étant actuellement ne suffisent plus aux besoins;

CONSIDÉRANT LA soumission reçue de l'entreprise Pompacktion inc. pour un montant de 4 001,50 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT LA soumission de l'entreprise Chem Action inc. au montant de 3 076 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT LA recommandation de madame Caroline Martin, gestionnaire de projet de la firme Aquatech inc;

262-07-2017

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par monsieur Richard Sabourin et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères d'accepter la soumission de l'entreprise Chem Action inc. au montant de 3 076 \$, plus les taxes applicables.

Adoptée

10.3 Demande de soumission pour une caractérisation phase II des numéros de lots 5 645 130 et 5 645 131

CONSIDÉRANT LA nécessité de procéder à une caractérisation phase II des numéros de lots 5 645 130 et 5 645 131;

CONSIDÉRANT QU'une caractérisation phase II de l'évaluation environnementale aura pour but de caractériser les sols et l'eau souterraine, en conformité avec les exigences du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) afin de confirmer ou réfuter la présence de contamination dans les secteurs identifiés à risque et sur l'ensemble de la propriété;

263-07-2017

IL EST PROPOSÉ par monsieur Guy Lapointe, APPUYÉ par madame Nicole Ménard et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères d'autoriser madame Cynthia Bossé à demander des soumissions pour la caractérisation phase II des numéros de lots 5 645 130 et 5 645 131.

Adoptée

10.4 Programme ClimatSol – Demande de subvention

264-07-2017

CONSIDÉRANT L'existence du programme Climatsol du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) pour une aide concernant la réhabilitation de terrains contaminés situés dans les municipalités du Québec;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Richard Sabourin, APPUYÉ par monsieur Claude Larocque et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères d'autoriser madame Cynthia Bossé, directrice générale, a présenté une demande d'admissibilité ainsi que tout autre document nécessaire pour obtenir l'aide financière du programme ClimatSol du MDDELCC pour une aide concernant la réhabilitation de terrains contaminés situés dans les municipalités du Québec.

Adoptée

**11. Période de questions**

Conformément à la loi, seules les questions faisant l'objet d'une décision du Conseil municipal sont consignées au procès-verbal.

**12. Correspondance**

CONSIDÉRANT QUE les élus ont reçu la correspondance plus de 48 heures avant la présente assemblée, dispense de lecture est faite;

265-07-2017

IL EST PROPOSÉ par monsieur Robert Leclerc, APPUYÉ par monsieur Guy Lapointe et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères que chaque membre du Conseil municipal a pris connaissance de la correspondance qui lui était adressée pendant le mois de juin 2017.

Adoptée

**13. Levée de l'assemblée**

266-07-2017

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par monsieur Richard Sabourin et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères que la séance soit levée à 20 h 26.

---

Yves Croteau  
Maire

---

Cynthia Bossé  
Directrice générale

Je, Yves Croteau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi et de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS**

Selon l'article 961 du *Code municipal du Québec*, je, Cynthia Bossé, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité d'Upton, certifie que la Municipalité dispose de crédits suffisants pour les dépenses autorisées lors de la présente assemblée.